



# *« Quelles pratiques et perspectives de e-santé pour les infirmiers libéraux ? »*

Maryse GUILLAUME  
Infirmière libérale

Secrétaire Générale Fédération Nationale des Infirmiers  
Chargée de mission télésanté



## ***E-SANTE : définition***

« Application des **T**echnologies de l'**I**nformation et de la **C**ommunication (TIC) à l'ensemble des activités en rapport avec la santé » selon la définition retenue par la Commission européenne.



- Historique des travaux
- État des lieux
- Le projet
- Et aujourd'hui ?...



# Historique des travaux

- **Juin 2009** : séminaire des cadres – Besançon : La FNI répond favorablement à l'invitation de l'ASIP Santé à s'associer au programme de relance du DMP, dans l'objectif de réaliser dès 2011 des projets pilotes dans le secteur de l'ambulatoire
- **Septembre 2009** : *ASIP Santé* :  
Agence nationale mise en place par le gouvernement pour piloter les systèmes d'informations en santé
- **Décembre 2009** : début des réunions de travail FNI-LESISS (Les Entreprises des Systèmes d'Informations Sanitaires et Sociaux)



# Historique des travaux

- **Mars 2010** : l'ASIP exprime son intérêt pour nos travaux
- **Juillet 2010** : présentation de nos travaux à l'ASIP Santé : le terme « D2I » proposé par l'ASIP est accepté
- **4 novembre 2010** : déplacement en délégation ASIP-FNI-Le6 au SPF (Bruxelles)
- **8 décembre 2010** : la FNI intègre le *Comité de liaison et de coopérations entre professionnels de santé* de l'ASIP



- Historique des travaux
- État des lieux
- Le projet
- Et maintenant ?...

# État des lieux



*« rien à perdre, tout à gagner ... »*



# Responsabilités

## ■ Rappel réglementation :

- Code de la santé publique - Article R 4311-3  
*« L'infirmier est chargé de la conception, de l'utilisation et de la gestion du dossier de soins infirmiers. »*
- Arrêté du 13 avril 2007 fixant la liste des dispositifs médicaux que les infirmiers sont autorisés à prescrire
- Décret n° 2008-877 autorisant les infirmiers à pratiquer la V.A.G., à l'exception de la 1ère injection



# Besoins

- Respect des critères :
  - Libre choix du patient
  - Mobilité du patient
  
- Recueil et partage d'informations du patient :
  - Entre infirmiers
  - Avec autres praticiens : Médecine de ville-établissements



- Historique des travaux
- État des lieux
- Le projet
- Et aujourd'hui ?...



- Historique des travaux
- État des lieux
- Le projet
- Et aujourd'hui ...?



# Les trois éléments fondateurs

Le recueil des données  
au chevet du patient

+

Le logiciel métier

Naturellement, ces éléments  
s'inscrivent pleinement  
dans le projet national

=

Le Dossier Infirmier  
Informatisé : D2i



# Schéma de principe

1

Recueil des données au chevet du patient



2

Traitement des données par le Logiciel de gestion de cabinet

Serveur sécurisé



3

Volet Infirmier DMP avec accès sécurisé



A terme  
consultation sécurisée





# Au chevet du patient

- L'infirmier travaille au quotidien sans nécessairement avoir accès à la carte vitale du patient
- Le recueil des données peut être effectué à partir de différents terminaux (Smartphone, tablette ...) qui ne sont pas nécessairement pourvus de dispositif d'authentification forte
- A terme la consultation du DMP chez le patient sera possible (Smartphone ou tablette) dès que le référentiel de sécurité de l'ASIP Santé aura traité la mobilité





# Objectifs du D2i

- Organiser le plus simplement possible le **recueil**, le **partage**, l'**enrichissement** et la **consultation** des données de santé d'un patient
- Amélioration du quotidien des infirmiers libéraux par une simplification du recueil de données indispensables au bon déroulement des soins
- Confort pour l'infirmière libérale par :
  - Gain de temps dans l'accès aux informations.
  - Meilleure communication entre professionnels de santé.
  - Prise en charge sécurisée du patient.



- Historique des travaux
- État des lieux
- Le projet
- Et aujourd'hui ?...



## Les chiffres....

- Décembre 2010 : L'ASIP annonce 2 Millions DMP en circulation pour fin 2011
- Janvier 2011 : L'ASIP rectifie et espère 500.000 DMP fin 2011
- Aujourd'hui : ?
  - 12.000 DMP créés
  - .....DMP utilisés ???



# Que faire ... ?

## Attendre ...

France, leader européen de la p-santé\*

(\*) Santé gérée avec des dossiers papier, Etude COCIR - Mai 2011





# .....Ou construire ensemble



Le dynamisme doit venir de tous les acteurs:  
patients, professionnels, industriels, acteurs  
économiques.